

10 AVR. 2026

BUREAU DU COURRIER

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE
TORSAC

16410 TORSAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**délibération :
D_2026_5_10

L' an deux mille vingt six, le mercredi 08 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil à la Mairie de TORSAC, sous la présidence de Monsieur PERONNAUD Thierry, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Date de convocation du 30 Mars 2026

Présents : 13

Présents : PERONNAUD Thierry, NAUZIN Caroline, GEOFFROY René, GUILBAUD Francis, VIAIRON Blaise, VIRATELLE Laurent, HOWE Elisabeth, TRAINAUD Stéphane, ROUSSEAU Patricia, BENETEAU Laurent, CHEVALIER Luc, BLIN Delphine, ADAM Olivier

Votants : 15

**Objet : Changement de lieu
des réunions du conseil
municipal**

Pouvoirs :

HENRI Audrey a donné pouvoir à HOWE Elisabeth
RICHARD Malika a donné pouvoir à NAUZIN Caroline

Absent(s) : HENRI Audrey, RICHARD Malika

Secrétaire de Séance : Caroline NAUZIN

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'alinéa 4 de l'article L.2121-7 qui mentionne que « Le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances. »

Considérant que la salle du conseil de la mairie ne remplit les conditions d'accessibilité aux personnes en situation d'handicap,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions,

DECIDE de modifier de manière définitive le lieu de réunion du conseil municipal, qui se tiendra à compter de la prochaine séance à la **salle polyvalente de Torsac sis 177 rue de la Forge** ;

ETANT entendu que ce nouveau lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, et que le nécessaire sera fait pour assurer la publicité des séances.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 2

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Thierry PERONNAUD

Emis le 08/04/2026, transmis en préfecture et rendu
exécutoire le
Affiché le.....14 AVR. 2026

